



Constat degat des eaux par Syndic

Par Popodex

Bonjour,
mon appartement est en gestion, mon syndic peut-il faire un constat de degât des eaux en mon nom, car je ne peux pas me deplacer ?

Par Nihilscio

Bonjour,

Ce serait plutôt au gestionnaire à qui vous avez donné mandat de vous représenter.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Le syndic s'occupe de gérer les parties communes de la copropriété. Ce n'est pas le bon intervenant pour un sinistre privatif.
Envoyez plutôt votre mandataire gestionnaire de la location.

Par isernon

bonjour,

avec la convention IRSI, les dégâts des eaux concernant les parties privatives doivent être gérés par les occupants de ces parties privatives.
le syndic n'interviendra pas tant que les parties communes ne sont pas touchées par le sinistre.

salutations